



**Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)  
FORMULAIRE 3  
CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL  
(Article 19)**

**1 - Dénomination sociale**

**2 - Numéro de société**

 - 

**3 - Si l'adresse du siège social a changé, entrez-la ici (doit être une adresse municipale; une case postale n'est pas acceptable)**

Numéro et nom de la rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province ou territoire : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

**4 - Si l'autre adresse a changé, entrez-la ici**

Aux soins de : \_\_\_\_\_

Numéro et nom de la rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province ou territoire : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

**5 - Déclaration**

J'atteste que je possède une connaissance suffisante de la société et que je suis autorisé à signer ce formulaire.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en caractères d'imprimerie : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

**Note** : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).



## Instructions FORMULAIRE 3 CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

**Aucun frais ne s'applique à ce service.**

**Vous pouvez également utiliser notre Centre de dépôt en ligne ([corporationscanada.ic.gc.ca](http://corporationscanada.ic.gc.ca)) pour effectuer ces changements.**

Vous fournissez des renseignements exigés par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA). Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

Conformément au paragraphe 19(4) de la LCSA, le formulaire 3 doit être transmis par la société auprès de Corporations Canada dans les 15 jours suivant tout changement d'adresse du siège social.

Si le siège social est transféré dans une autre province, le présent formulaire doit être accompagné du formulaire 4 - Clauses modificatrices et des droits de dépôt de 200 \$ (sous-alinéa 173(1)b) et paragraphe 177(1) de la LCSA).

### Rubrique 3

L'adresse de siège social est l'endroit où les livres de la société doivent être conservés et où les documents officiels la concernant lui seront signifiés. Choisir une adresse où vous êtes sûr que la société y recevra tous documents qui lui sont envoyés, car juridiquement on supposera qu'ils ont été reçus par la société. **L'adresse du siège social d'une société, même si c'est également une adresse résidentielle, est un renseignement corporatif public qui sera publié dans le site Web de Corporations Canada\*.**

### Rubrique 4

Ce n'est pas obligatoire de fournir une autre adresse. Vous pouvez fournir une autre adresse si quelqu'un d'autre (p. ex., un avocat ou un comptable) déposera le rapport annuel au nom de la société. Cette personne recevra nos avis de rappel.

### Rubrique 5

Le présent formulaire doit être signé par un individu ayant une connaissance suffisante de la société, et qui est autorisé par les administrateurs. Par exemple :

- Un administrateur de la société
- Un dirigeant autorisé de la société
- Un agent autorisé

\*Pour obtenir des précisions sur les renseignements corporatifs rendus publics, consulter le document "**Divulgence publique des renseignements corporatifs**" disponible dans le site Web de Corporations Canada.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consulter le site Web de Corporations Canada ([corporationscanada.ic.gc.ca](http://corporationscanada.ic.gc.ca)) ou téléphonez sans frais (au Canada) le **1-866-333-5556** ou (de l'extérieur du Canada) le **613-941-9042**.

Envoyez les documents :

Par courriel : [IC.corporationscanada.IC@canada.ca](mailto:IC.corporationscanada.IC@canada.ca)

Par la poste : Corporations Canada  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5